

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2612

Programmation 2016 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Demande modificative de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et des actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2612 - PROGRAMMATION 2016 AU TITRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE DE LYON DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE - DEMANDE MODIFICATIVE DE COFINANCEMENT DES POSTES DES MISSIONS TERRITORIALES DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE ET DES ACTIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

A l'occasion de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2016, vous avez approuvé la délibération sur le financement du dispositif de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale de Lyon pour l'année 2016, dans le cadre de la Convention Territoriale de Lyon du Contrat de ville Métropole 2015-2020.

Le dispositif de mise en œuvre opérationnelle est notamment composé des équipes territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale constituées de directeurs ou chefs de projet, salariés de la Métropole de Lyon, ainsi que de chargés de mission salariés de la Ville de Lyon. Ces équipes ont pour mission de mettre en œuvre les projets de territoire des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire du Contrat de ville 2015-2020 de Lyon.

Le nouveau montage financier pour l'année 2016 intègre les engagements inscrits dans le Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain établi avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), approuvé également lors de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2016.

Les participations financières croisées entre la Ville et la Métropole, tenant compte des forfaits accordés par l'ANRU pour le financement de l'ingénierie, doivent faire l'objet d'une modification de la délibération du Conseil municipal du 26 septembre.

C'est pourquoi, je vous propose de solliciter les participations financières de la Métropole de Lyon, de l'Etat (CGET) et de l'ANRU pour les postes figurant au tableau ci-après :

1. Plan de financement des postes sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon :

Sites	Coûts de postes prévisionnels 2016	Participations financières		
		Métropole	ANRU	Commune
Lyon 1 ^{er} / 3 ^e / 7 ^e Directeur de mission Quartiers Anciens	82 398	41 199		41 199
Lyon 8 ^e Directeur Mission Entrée Est	93 507	31 169	38 333	24 005
Lyon 9 ^e Directeur Adjoint GPV	73 568	30 624	12 320	30 624
Lyon 9 ^e Directeur GPV	78 042	26 014	26 014	26 014
Totaux	327 515	129 006	76 667	121 842

2. Plan de financement des postes sous maîtrise d’ouvrage de la Ville de Lyon :

POSTES				Etat	ANRU	Métropole	VDL
Territoire	Fonction	N° de poste	Coût prévisionnel	Montant	Montant	Montant	Montant
1	Chargé de Mission Territorial	8853V03	42 000 €	0 €	0 €	21 000 €	21 000 €
1	Chargé de Mission Territorial	8595V00	60 500 €	10 000 €	0 €	25 250 €	25 250 €
1	Chargé de Mission Territorial	8852V02	30 000 €	0 €	0 €	15 000 €	15 000 €
3	Chargé de Mission Territorial	8854V01	41 300 €	12 000 €	0 €	14 650 €	14 650 €
TOTAL 1/3			173 800 €	22 000 €		75 900€	75 900€
	Chargé de mission DSL	10905V00	42 800 €	0 €	0 €	14 266 €	28 534 €
TOTAL 5			42 800 €			14 266 €	28 534€
7	Chef de projet Territorial	7374V01	63 000 €	12 000 €	0 €	22 050 €	28 950 €
7	Chargé de Communication	9183V00	53 500 €	0€	0 €	26 750 €	26 750 €
TOTAL 7			116 500 €	12 000 €		48 800€	55 700€
8	Chargé de Mission Habitat GSUP	8855V00	58 000 €	0 €	10 555 €	22 530€	24 915 €
8	Chargé de Mission Territorial	7369V01	49 500 €	0 €	0 €	24 750 €	24 750 €
8	Chargé de Mission Territorial	7373V01	40 000 €	12 000 €	0 €	14 000 €	14 000 €
8	Chargé de Mission Economique	10364V0	63 500 €	0€	10 556 €	25 275 €	27 669 €
8	Chargé de Communication	9488V00	54 500 €	0€	10 555 €	20 780 €	23 165 €
TOTAL 8			265 500 €	12 000 €	31 666€	107 335€	114 499€
9	Chargé de Mission Economique	9490V00	51 000€	0€	7 916 €	21 542 €	21 542€
9	Chargé de Mission Territorial	7371V00	46 500 €	0 €	0 €	23 250 €	23 250 €
9	Chargé de Mission Habitat	8594V00	68 000 €	0 €	7 916 €	30 042 €	30 042 €
9	Chargé de Mission Territorial	8857V02	56 000 €	0 €	7 917 €	24 042 €	24 042 €
9	Responsable de Communication	9613V01	52 000 €	0 €	7 917 €	22 042 €	22 042 €
9	Chargé de Communication	9487V00	40 500 €	0 €	0 €	20 250 €	20 250 €
9	Chargé de concertation		38 500€	12 000 €			26 500€
TOTAL 9			352 500 €	12 000 €	31 666 €	141 167 €	167 667 €
TOTAL GENERAL			951 100 €	58 000€	63 332 €	387 468 €	442 300€

Vous m’avez également autorisé à solliciter auprès de nos partenaires institutionnels les participations prévues pour six actions sous maîtrise d’ouvrage de la Ville de Lyon.

Concernant l’action « Fonds de petits travaux Duchère – Espaces Verts », la participation financière de la Métropole de Lyon s’alignera sur la participation de la Ville de Lyon, soit 22 500 € au lieu des 25 000 € prévus initialement, pour un coût total de l’action de 45 000 €

Il en est de même pour les enquêtes écoute habitants financées à part égale entre la Ville et la Métropole, déduction faite du financement de l’Etat qui s’élève à 10 000 €

La participation de la Métropole aux six actions sous maîtrise d’ouvrage de la Ville de Lyon s’élèvera donc à 86 500 €

La participation de l’Etat au financement des postes et actions d’ingénierie reste inchangée au regard de la délibération du 26 septembre.

<i>Arrdt</i>	<i>Actions</i>	<i>Coût prévisionnel</i>	<i>Ville de Lyon</i>	<i>Métropole de Lyon</i>	<i>Etat (CGET)</i>
8 ^e	Communication et concertation 8 ^e Entrée Est	20 000 €	10 000 €	10 000 €	
9 ^e	Fonds de petits travaux Duchère – Espaces Verts	45 000 €	22 500 €	22 500 €	
Tout Lyon	Enquêtes écoute habitants	68 000 €	29 000 €	29 000 €	10 000 €
Tout Lyon	Fonds de participation habitants et initiatives locales	15 000 €	7 500 €		7 500 €
Tout Lyon	Fonds associatif local et conseils citoyens	60 000 €	20 000 €		40 000 €
Tout Lyon	Evaluation en continu de la convention territoriale	59 000 €	34 000 €	25 000 €	
	TOTAL	267 000 €	123 000 €	86 500 €	57 500 €

Les sollicitations auprès de l’Etat et la Métropole, à hauteur de 15 000 euros chacun, pour le financement de la mission de coopération culturelle demeurent également.

Vu la délibération du 26 septembre 2016 ;

Vu le Contrat de ville 2015-2020 ;

Vu ladite convention ;

Vu l’avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oui l’avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

DELIBERE

1. Une subvention de 121 842 euros est attribuée à la Métropole de Lyon, à titre de participation de la Ville de Lyon aux coûts des postes des salariés de la Métropole.

2. M. le Maire est autorisé à solliciter :

- les participations financières de la Métropole de Lyon, de l'Etat, et de l'ANRU pour les postes salariés de la Ville de Lyon à raison de :

- 387 468 euros pour la Métropole de Lyon ;
- 58 000 euros pour l'Etat ;
- 63 332 euros pour l'ANRU.

- la participation financière de la Métropole de Lyon et de l'Etat pour 6 actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon, à raison de 86 500 euros pour la Métropole de Lyon et 57 500 euros pour l'Etat.

- la participation financière de la Métropole de Lyon et de l'Etat pour le financement de la mission de coopération culturelle, à raison de 15 000 euros pour la Métropole de Lyon et 15 000 euros pour l'Etat.

3. La convention financière susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon est approuvée.

4. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

5. Les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice, comme suit :

- lignes de crédit 42246 et 42254 - nature 74718 – fonction 520 ;
- lignes de crédit 42248 et 42255 - nature 7472 – fonction 520 ;
- ligne de crédit 42257 - nature 7478 – fonction 520 ;
- lignes de crédit : 85272, 85273, 85274 – nature 74758 – fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Michel LE FAOU